COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 septembre 2017 n°2 page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice: 39

PRESENTS (28): JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHLIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BENDJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE; E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (10):

E. FARHATmandante a pour mandataire M. LAVRARD

J. DUMAS mandant a pour mandataire J. MELQUIOND

Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIER S. COTTEREAU mandante a pour mandataire P. MIS

T. BAUDIN mandant a pour mandataire AF. BOURAT

M. MONTASSIER mandanet a pour mandataire M. BEN EMBAREK

A. LEBORGNE mandante a pour mandataire F. BRAUD

A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT

M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY

G. MICHAUD mandant a pour mandataire C. PAILLER

EXCUSE (1):

E. AZIHARI

Nom du secrétaire de séance : Corine FARINEAU

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET: Motion relative au gel des emplois aidés

Le gouvernement a décidé durant l'été, sans concertation préalable, de geler les contrats aidés, jugés coûteux et inefficaces dans la lutte contre le chômage, accusés d'être des "subventions déguisées" aux associations et collectivités territoriales.

Cette annonce va durement impacter les collectivités territoriales, et en particulier les communes rurales, les associations et les hôpitaux. C'est tout un pan de l'économie locale qui vacille.

Les collectivités territoriales remplissent des missions majeures d'intérêt général, que les différentes lois de décentralisation ont renforcées. En plus des compétences nouvelles transférées, ces dernières sont impactées significativement par les baisses de dotations de l'Etat, que la nouvelle annonce d'une économie de 13 milliards en 5 ans ne fait que renforcer. De nombreuses communes ont recours à ces contrats aidés, souvent dans le domaine périscolaire et extrascolaire. Elles y ont recours également dans le domaine des services à la personne, notamment à destination des personnes âgées.

Touchées par la diminution des crédits DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local), la paupérisation et la désertification des services publics, les communes rurales sont encore plus fragilisées.

Les contrats aidés contribuaient à réinsérer des personnes en situation précaire, tout en remplissant des missions de service public. Ils ne sont cependant pas une réponse pérenne à la lutte contre le chômage et ne dédouanent pas d'une réflexion profonde et concertée sur la formation professionnelle avec tous les acteurs concernés.

Les conséquences de la décision gouvernementale sont néfastes pour le tissu associatif, qui représente 3,5% du PIB en France et constitue le garant de l'unité et de la cohésion nationale.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 septembre 2017 n°2 page 2/2

Les maisons de quartier en sont le parfait exemple (28 contrats aidés au sein des 4 maisons de quartier de Châtellerault).

Au vu de ces éléments, de la soudaineté et de la brutalité de l'annonce durant l'été, le Conseil municipal demande au Gouvernement :

- un moratoire sur le gel des contrats aidés,
- un respect de l'engagement du Président de la République à l'occasion de l'ouverture de la Conférence des Territoires le 17 juillet dernier, à savoir une plus grande concertation avec les élus locaux, condition sine qua non d'un "Pacte de confiance" entre l'Etat et les collectivités territoriales.

POUR: 36 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 2 (L. BRARD, E. AUDEBERT)

Certifiée exécutoire Pour ampliation,

Par le maire de CHATELLERAULT

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER